

Dépôt: N. Wiën Lx

10. 10. 2012

Débat d'orientation sur  
le bien-être au travail

1

## Motion

La Chambre des Députés,


considérant:

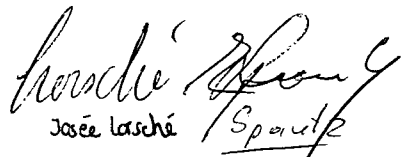
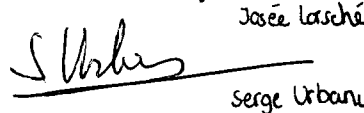
- que la crise économique et financière a accentué les pressions sur le marché du travail et semble favoriser le phénomène du harcèlement moral ("mobbing");
- que, selon des estimations non-officielles, 9% des salariés au Luxembourg seraient victimes de harcèlement moral;
- que le harcèlement moral coûterait, selon certaines estimations, près de 26 millions d'euros par an à la Caisse nationale de santé;
- que le phénomène du harcèlement moral n'est pas toujours suffisamment pris en considération dans les entreprises ;
- qu'un accord cadre européen sur le stress au travail a été signé par les partenaires sociaux européens en date du 8 octobre 2004
- que la convention signée par les partenaires sociaux le 25 juin 2009 relative au harcèlement et à la violence au travail, a été déclarée d'obligation générale suite au règlement grand-ducal du 15 décembre 2009 portant déclaration d'obligation générale de la convention;
- la proposition de loi 4979 relative à la protection contre le harcèlement moral à l'occasion des relations de travail et l'avis du Conseil d'Etat y afférent;
- les études sur le bien-être et le stress au travail menées notamment par la Chambre des Salariés, Mobbing asbl., TNS-ILRES, l'OGB-L et la Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale au fil des dernières années ;

invite le Gouvernement

- à procéder, en collaboration avec les partenaires sociaux à un bilan de la convention du 25 juin 2009 citée ci-dessus ;
- à réformer la législation sur les délégations du personnel, des comités mixtes et de la cogestion, en ce sens que la dimension du harcèlement moral y trouve sa place;
- à élaborer un projet de loi relative à la protection contre le harcèlement moral et la violence au travail à l'occasion des relations de travail, en prenant en compte la proposition de loi afférente.

  
Georges Engel  
  
Wiën Lx

  
Robert Weber

  
Josée Lasché  
  
Serge Urbany